

# Événement

## Enseignement privé

# Le rappel à l'ordre du gouvernement

● Un échantillon inspecté de 459 établissements privés répartis sur les 12 AREF a montré l'urgence pour plus d'un quart des écoles privées au Maroc de s'inscrire rapidement dans la vision stratégique de la réforme. L'État s'engage à mener un contrôle étroit de la gestion pédagogique et administrative des instituts privés en vue d'élargir le réseau des écoles qui respectent les normes de qualité.

La mise en œuvre de la vision de la réforme de l'enseignement ne concerne pas uniquement le public mais aussi le privé. C'est le principal message lancé par le gouvernement à l'issue de la publication des résultats de l'inspection qui a porté sur les établissements d'enseignement privé du pays et dont les principaux indicateurs ont été rendus publics par le département de l'Éducation nationale durant cette fin de l'année scolaire 2016-2017. « Cette opération est en harmonie avec les finalités de la vision stratégique basée sur l'enracinement de la culture de l'évaluation globale et continue du système éducatif », indique le département de la Communication du ministère qui ajoute que cette approche « est l'un des piliers centraux de la gouvernance et la qualité qui vise aussi à renforcer les mécanismes du contrôle et d'évaluation de l'ensemble des structures éducatives et administratives ».

L'inspection a été entamée durant la période de la gestion des affaires courantes du gouvernement sortant et a été terminée le 21 avril dernier. Le ministère a choisi un échantillon de 459 établissements, soit 12% des écoles privées du Maroc. L'ensemble des académies régionales (AREF) étaient concernées par le diagnostic qui visait « le contrôle et l'évaluation de la performance éducative et administrative qui a débouché sur un constat que 63% des établissements connaissent un déroulement normal alors que le pourcentage des établissements qui connaissent des difficultés représente 26% ». Le constat dressé par le département de tutelle ne vise pas uniquement à mettre en avant les obstacles rencontrés par le quart des écoles qui ont été inspectées, mais « les académies vont œuvrer pour leur encadrement et leur accompagnement de près », indique



le bilan des inspections qui ont été réalisées durant la seconde moitié de cette année scolaire. Si cette catégorie devra bénéficier de

### Les écoles inspectées devront corriger leurs dysfonctionnements.

l'aide de l'État, une 3e tranche de l'échantillon semble être non conforme de manière totale avec les normes et représente 11% de l'échantillon. « Ces établissements ne respectent pas plusieurs dis-

positions légales et réglementaires en vigueur et les académies doivent prendre des engagements de leur part en vue de remédier à cette situation », souligne les rédacteurs du rapport final de ce diagnostic. En plus des aspects pédagogiques, le contrôle effectué a porté aussi sur les normes appliquées en matière de gestion administrative avec un faible pourcentage des écoles qui sont en parfaite concordance avec les règles en vigueur et qui ne dépassent pas 24% des écoles inventoriées. « Les écoles qui connaissent des irrégularités d'ordre moyen représentent 48% de l'échantillon et les académies vont œuvrer à pousser ces établissements à régulariser leur situation selon un plan d'action détaillé et en vertu d'un échéancier précis », indique le ministère de l'Éducation nationale. La tranche des écoles privées qui connaissent de graves dysfonctionnements administratifs reste pour sa part inquiétante avec 28% des instituts qui ne respectent que rarement les dispositions légales et administratives. Même si la finalité ultime de l'inspection n'est pas de sanctionner, le ministère s'est vu dans l'obligation de suspendre l'activité d'un seul établissement scolaire privé qui n'a pas convaincu les inspecteurs ni pour le volet pédagogique, ni pour celui administratif. Le nouveau bilan du contrôle devra servir durant la prochaine rentrée scolaire à améliorer les axes relatifs à la gestion pédagogique et le respect des choix contenus dans la vision stratégique, ainsi que des orientations portant sur les manuels scolaires. Le ministère a insisté à l'issue de cette mission de contrôle que sur le fait que « les opérations d'évaluation devront se poursuivre au sein des autres écoles privées » qui n'ont pas été associées à cette mission durant cette année scolaire, de même « qu'un suivi des mesures correctives qui ont été prises pour les établissements inspectés sera assuré ».

● ● ●  
De nombreux établissements privés ne respectent pas les dispositions légales et administratives.

PAR YOUNÈS BENNAJAH

### Les partenariats étrangers esquivés

Le contrôle effectué par le ministère n'a pas abordé la problématique de la relation de la qualité des enseignements avec les partenariats conclus avec des écoles étrangères. La question du financement en provenance des partenariats conclus avec des établissements internationaux, a été au centre des préoccupations des professionnels depuis le début de cette année 2017, en raison de son impact direct sur l'autonomie des établissements. Le projet des écoles partenaires, basé sur le principe de partenariat et de contrat entre le privé et le public en vue de créer des écoles de l'enseignement privé et l'ouverture de ces écoles devant les investissements étrangers, est perçu comme étant un coup fatal au secteur qui cherche les dotations nécessaires pour s'aligner rapidement sur les objectifs de la Vision 2015-2030.